



INSCRIPTIONS DU VESTIBULE DE L'HÔTEL DE VILLE

PATRIMOINE DE LA BOURGEOISIE
DE SION



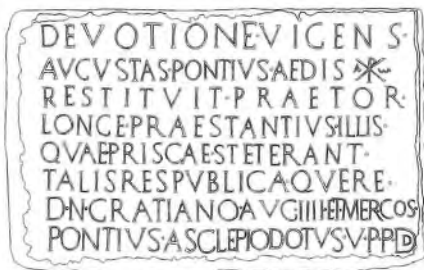
BOURGEOISIE DE SION

Les cinq inscriptions romaines scellées dans les murs du vestibule et la borne leugaire présentée sur le palier du premier étage de l'hôtel de ville de Sion proviennent de découvertes anciennes réalisées lors de la transformation de différents bâtiments de la ville. La plupart du temps, réutilisées comme matériaux de construction, ces inscriptions constituent cependant un des corpus les plus importants pour l'histoire antique de la région et de l'agglomération sédunoises.

L'inscription du XVIII^e siècle, qui complète cet ensemble, commémore de son côté, les violents et impétueux débordements de la Sionne, qui ont modelé le territoire de la cité.

Tous nos remerciements vont à M.M. François Wiblé et Albert Praz pour la mise à disposition de leurs traductions et commentaires et à Mme Françoise Vannotti pour sa relecture critique.

Romain Andenmatten



Exemplaire par son dévouement,
Pontius, préteur, (chrisme)
a reconstruit ce bâtiment impérial,
beaucoup plus prestigieux qu'il ne l'était auparavant.
Cherche de tels hommes, République !
Sous le quatrième consulat de notre seigneur
l'empereur Gratien, et sous celui de Mérobaude,
Pontius Asclepiodotus, homme très parfait,
gouverneur de la province, en a fait le don.

1. Dédicace pour la restauration d'un bâtiment par Pontius Asclepiodotus

Datation : 377 après J.-C.

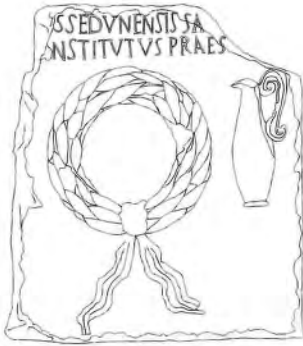
Cette inscription commémore la réfection d'un bâtiment officiel par le gouverneur de la province, *Pontius Asclepiodotus*. La nature et la fonction du bâtiment restauré ne sont pas évidentes et on ne peut déterminer s'il s'agissait d'un palais ou d'un autre type de bâtiment étatique, voire d'une église.

Si l'on admet que le chrisme (XP pour *CHRISTOS* entre l'alpha et l'omega, première et dernière lettres de l'alphabet grec), en fin de deuxième ligne, fait dès l'origine partie de l'inscription, celle-ci serait la plus ancienne inscription chrétienne connue de Suisse, et *Pontius Asclepiodotus* se serait volontairement affiché comme chrétien.

Cette inscription a été découverte dans le courant de la première moitié du XVII^e siècle, dans une cave dont on ignore l'emplacement.

Références :

- *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 138.
- *Corpus Inscriptionum Medii Aevi Helvetiae* I, n° 1.
- Wiblé (F.), « Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône) », in : Migliario (E.) et Baroni (A.) (a cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 174.
- Walsert (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 24.



...]s sédunois (e) Sa [...

...Co]nstitutus, gouverneur (de la province) [...

2. Inscription mentionnant un gouverneur de province

Datation : III^e siècle après J.-C.

Cette inscription est brisée sur tous ses côtés et son type ne peut être déterminé avec exactitude.

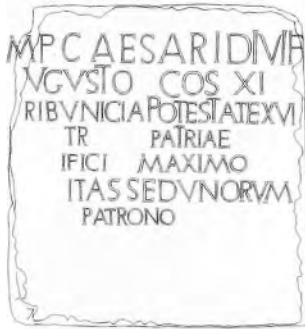
L'aiguière est un symbole associé au pouvoir divinatoire impérial et la couronne de lauriers est un attribut des généraux victorieux. Avec la présence du surnom du gouverneur *Constitutus* en fin de texte, cette inscription pourrait commémorer des bienfaits de l'empereur ou du gouverneur.

Le surnom *Constitutus* est relativement rare et se trouve plus fréquemment dans les Balkans mais un gouverneur portant ce surnom est connu à Martigny au troisième siècle après J.-C.

Cette inscription était signalée avant 1863, comme encastree dans le mur d'une maison non précisée.

Références :

- *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 139.
- *Inscriptiones Confoederationis Helvetiae Latinae* app. 5.
- Wiblé (F.), « Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône) », in : Migliario (E.) et Baroni (A.) (a cura di), *Epigrafa delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 174.
- Walser (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 26.



À l'empereur César, Auguste, fils du divin Jules,
consul pour la onzième fois,
investi de la puissance tribunicienne pour la seizième fois,
père de la patrie,
grand pontife.
La cité des Sédunes
à son patron.

3. Dédicace de la cité des Sédunes à Auguste

Datation : entre le 26 juin 8 avant J.-C. et le 31 décembre 6 avant J.-C.

L'intégration du Valais à l'Empire romain survient probablement vers 15 avant J.-C. sous l'empereur Auguste (premier empereur romain, de 27 avant J.-C. à 14 après J.-C.).

Cette inscription est le plus ancien témoignage du loyalisme du peuple indigène valaisan des Sédunes (la « cité des Sédunes » ne doit pas être réduite à une agglomération mais englobe l'ensemble du territoire occupé par cette population) envers l'empereur et peut être datée par l'étude de la titulature impériale. Auguste est investi de la 16^e puissance tribunicienne le 26 juin 8 avant J.-C. Il est consul pour la 12^e fois le 1er janvier 5 avant J.-C.

La partie gauche de la dalle a été retaillée et certaines lettres ont été abîmées lors d'une réutilisation.

Cette inscription était déjà signalée à Sion avant 1493 et fut longtemps encastrée à côté de la porte du transept sud de la cathédrale.

Références :

- *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 136.
- Wiblé (F.), « Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône) », in : Migliario (E.) et Baroni (A.) (a cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 170.
- Walser (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 20.

Les travaux de restauration

Le projet de restauration et de mise en valeur des inscriptions du vestibule de l'hôtel de ville de Sion a été entrepris sous mandat de la Bourgeoisie de Sion, propriétaire des lieux, de l'automne 2012 à l'hiver 2013. L'intention de la Bourgeoisie était de restaurer les six plaques de pierre scellées ainsi que la borne leugaire au départ de l'escalier, puis de déplacer cette dernière sur le palier du premier étage et d'offrir des explications actualisées et plus accessibles au public.

Après une documentation de l'état des pierres avant le début des travaux, la première étape a consisté en un dégagement, à la massette et au burin, des bords des cinq pièces scellées. Des cadres ont été sciés sur le pourtour des pièces et l'ensemble des surfaces a été nettoyé par un restaurateur. Les fonds des niches, ainsi dégagées, et les bords des cadres ont ensuite été rechargés et le local repeint. Un support métallique a été réalisé pour la borne leugaire (inscription n° 7) et elle a été déplacée au premier étage. De nouveaux panneaux explicatifs présentant les relevés des inscriptions, les transcriptions latines, les traductions et des commentaires, ont été imprimés sur des supports en plexiglas et inox brossé. L'éclairage du vestibule et du palier a été adapté pour faciliter la lecture des inscriptions.





De son vivant,
Marcus Floreius Ingenuus,
ancien duumvir,
ancien flamine, a érigé
(ce monument pour lui) et pour sa
femme Vinia Fusca, flaminique.

4. Epitaphe de Marcus Floreius Ingenuus

Datation : seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C.

Cette inscription funéraire met en évidence un couple ayant occupé les fonctions les plus importantes au niveau régional.

Les *duumviri* étaient les deux plus hauts magistrats d'une cité. En Valais, ils devaient officier dans la capitale, Martigny. En plus de cette charge, *Marcus Floreius* et sa femme *Vinia Fusca* avaient été prêtre et prêtresse du culte impérial (*flamen* et *flaminica*).

Marcus Floreius était peut-être originaire de la région de Sion et y possédait probablement un domaine. C'est pourquoi, il choisit de s'y faire enterrer.

Cette inscription a été découverte en 1831 dans le dallage de la crypte, sous le chœur de la cathédrale.

Références :

- *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 140.
- Wiblé (F.), « Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône) », in : Migliario (E.) et Baroni (A.) (a cura di), *Epigrafa delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, pp. 171-172.
- Walser (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 28.

TITI CAMPANI
 PRISCI MAXIMI
 ANI VIRI CONS
 OMNIBVS HON
 ORIBVS IN VRBE
 SACRA FVNCTIQ
 VIXIT AN XXXIII
 MENS V NVMBI
 I OPENDA
 VALERIANA CFM
 ATER INFELIX FLIO
 CARISSIMO FIERI
 CVRAVSVB ASCIA

(Aux dieux Mânes)

de Titus Campanius
 Priscus Maximianus,
 homme de rang consulaire,
 qui a exercé toutes
 les charges dans la Ville
 sacrée et qui
 vécut quarante-quatre ans
 et cinq mois. Numidia
 [...], Openda
 Valeriana, femme de rang sénatorial,
 sa malheureuse mère, à son fils
 très cher, s'est
 occupée de dresser (ce monument)
 et l'a dédié sous l'ascia.

5. Autel funéraire de Titus Campanius Priscus Maximianus

Datation : entre 250 et 350 après J.-C.

Titus Campanius Priscus Maximianus a exercé une des plus hautes charges honorifiques à Rome en tant que remplaçant d'un consul (consul suffect).

Sa mère, qui lui dédie cet autel, était femme ou fille de sénateur d'après son titre de *clarissima femina*. L'origine de la famille semble étrangère et le nom *Numidius* pourrait suggérer des racines africaines.

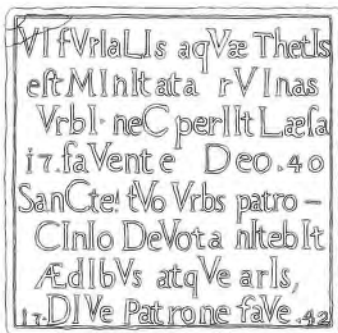
Plusieurs familles de rang sénatorial (noblesse romaine) sont attestées en Valais au Bas-Empire.

La pierre est dans un mauvais état de conservation mais deux *asciae*, outils de tailleur de pierre, dont la mention et/ou la figuration sur de nombreux monuments funéraires a une signification symbolique, peuvent être distinguées sur la base de l'autel.

Cette inscription a été découverte vers le milieu du XVII^e siècle dans la cave de la maison du bénéficiaire de l'autel de l'Immaculée Conception (Rue de l'Eglise n° 17).

Références:

- *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 137.
- Wiblé (F.), « Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône) », in: Migliario (E.) et Baroni (A.) (à cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 173.
- Walser (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 22.



Par la violence de l'eau en furie Thétis a menacé de réduire la ville à l'état de ruines, et (celle-ci bien qu') endommagée n'a pas péri grâce à Dieu. « 1740 »
 Saint (patron), la ville placée sous ta protection resplendira. Veille sur ses maisons et ses autels, divin patron. « 1742 »

6. Prière de la Sionne

Datation: 1742

Ces quelques vers commémorent la crue de la Sionne de 1740 qui causa de nombreux dommages en ville de Sion. Un dépôt abondant d'alluvions emplit la ville à cette occasion et par endroits atteignit les premiers étages des bâtiments. En effet, l'évacuation naturelle des boues ne pouvait se faire à cause des remparts de la ville.

C'est suite aux débordements répétés de la Sionne que sera ouverte, vers 1742, la « Porte-Neuve », dont la fonction secondaire sera de servir d'exutoire de sécurité en cas de crue.

Cette inscription se trouvait à l'origine scellée dans l'enceinte de la ville au-dessus de l'entrée du canal de la Sionne à côté de la porte de Loèche.

D'après la traduction de A. Praz et le commentaire de R. Andenmatten.

Références:

- Schiner H., *Description du Département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais, Sion, 1812, pp. 347*

IIMPP CCAA
EESS GALLO T
VODV SIAN O
P·FAVGG AVEN
LEVG
XVII

Aux empereurs
Trébonien Galle et
Volusien,
pieux, heureux, augustes.
Avenches à 17 lieues.

7. Borne leugaire des empereurs Trébonien Galle et Volusien

Datation: entre juin 251 et août 253 après J.-C.

Cette borne leugaire indique une distance de 17 lieues gauloises à partir d'Avenches (canton de Vaud).

Une lieue gauloise équivaut à 2200 m et il faut chercher l'emplacement d'origine de ce leugaire à 37,4 km d'Avenches. Cette borne ne peut donc provenir du Valais, d'autant plus que les distances n'y étaient pas mesurées en lieues gauloises mais en milles romains (1481,5 m).

Le doublement des lettres dans les abréviations « IIMPP CCAAEESS » pour « Imp(eratoribus) Caes(aribus) (duobus) », intervient lorsqu'il est fait mention de deux empereurs régnant simultanément.

Cette borne a été retrouvée en 1817, en remploi comme colonne dans l'ossuaire de la cathédrale. Elle provient probablement de la Broye vaudoise, où l'évêque de Sion possédait des terres au Moyen Âge, et aurait été ramenée en Valais par un dignitaire du diocèse.

Références:

- *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 5518.
- Walsler (C.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 166.



Au Moyen Âge, les bourgeois étaient les habitants des bourgs, autrement dit des villes bénéficiant de libertés politiques, commerciales, judiciaires. Dès la fin du XII^e siècle, la cité de Sion, ancienne préfecture romaine, qui s'intitulera bientôt *Universitas communitatis civitatis Sedunensis* (union de toute la communauté de la cité de Sion) obtint de l'évêque, comte du Valais, une certaine autonomie.

Cette « université » rassemblait en effet tous ceux qui s'étaient volontairement associés dans le but de défendre leurs intérêts communs, de garantir leurs libertés. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la Bourgeoisie resta l'unique administration de la ville.

C'est la Constitution fédérale de 1848 qui institua les « communes municipales », dans le but d'associer tous les habitants – même temporaires – à la gestion des affaires de la ville, qu'ils aient ou non été admis dans la communauté bourgeoise. Un partage des biens et des tâches s'ensuivit et si les bourgeois de Sion restèrent propriétaires de l'hôtel de ville, ils en mirent une partie à disposition du président du conseil municipal et de ses proches collaborateurs.

La Bourgeoisie rassemble environ 11% de la population sédunoise. Elle entretient avant tout les liens de solidarité entre ses membres. L'Assemblée primaire réunit tous les bourgeois domiciliés sur la commune au moins deux fois par an : elle a pour but de les informer et de les consulter sur la gestion des affaires courantes. Son patrimoine est administré par ses organes : l'Assemblée bourgeoise et le Conseil Bourgeoisial (un président assisté de six conseillers), qui est élu tous les quatre ans.

Collectivité de droit public, elle reste fidèle à la tradition de l'ancienne commune médiévale dont elle est issue en contribuant au bien-être des Sédunois. L'engagement de la Bourgeoisie, en étroite collaboration avec la Municipalité, dans la conservation du patrimoine va de pair avec le soutien qu'elle apporte aux affaires culturelles (publications, participation à de nombreuses manifestations, réunions académiques etc.).